

## DES THÉOLOGIENS « OFFICIELS ET MANDATÉS » DANS LA FRANCE DE VICHY?\*

Au cours de l'été 1943, un tir groupé de déclarations épiscopales s'en prend, dans l'ancienne « zone libre », à des écrits clandestins qui critiquent le « loyalisme sans inféodation » préconisé par la hiérarchie catholique envers le gouvernement de l'État français installé à Vichy. Le 18 juin, Mgr Rastouil, de Limoges, et Mgr Martin, du Puy, mettent en garde leurs diocésains contre ceux qui « ont entrepris d'en remonter à leurs évêques », pour le premier; contre « le manque d'autorité des théologiens anonymes » dont « les consultations, loin d'éclairer les esprits, ajoutent un peu de désordre à la confusion » pour le second, qui enfonce le clou la semaine suivante, imité le 3 juillet par son voisin de Clermont-Ferrand Mgr Piguët: « Ce qui est encore plus étrange, c'est que ces prétendus théologiens et juristes anonymes, sans mandat, sans responsabilité osent donner au nom de leurs principes des consultations circulantes différentes de celles des évêques ». Les archevêques d'Aix-en-Provence (Du Bois de La Villerabel) ou de Bordeaux (Feltin), les évêques de Mende (Auvity) ou de Rodez (Challiol) interviennent dans le même sens. Ce tir groupé répond-il, selon Renée Bédarida et Jacques Duquesne, qui ont attiré l'attention sur lui <sup>(1)</sup>, au premier *Courrier* et au 17<sup>e</sup> *Cahier du Témoignage chrétien*, « Déportation »? Sortis sous le manteau à Lyon en mai et en juin, ils dénoncent la loi française du 16 février 1943 instaurant le Service du travail obligatoire en Allemagne et appellent les jeunes gens concernés à s'y soustraire d'une manière ou d'une autre, alors que plusieurs évêques ont d'abord conseillé spontanément de s'y soumettre <sup>(2)</sup>. Ou bien,

(\*) Exposé présenté au colloque franco-allemand de Trèves (12-14 janvier 2007).

(1) Renée BÉDARIDA, *Les armes de l'Esprit. Témoignage chrétien (1941-1944)*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1977, p. 187-190; Jacques DUQUESNE, *Les catholiques français sous l'occupation*, Paris, Grasset, 1986 (2<sup>e</sup> édition), p. 293-296.

(2) Sous l'impulsion des prélats de la province de Besançon et du cardinal Liénart, l'Assemblée des cardinaux et archevêques adopte dans sa réunion des 6 et 7 avril une position moins contraignante (Étienne FOUILLOUX, *L'Église catholique et le STO*, dans *La main d'œuvre française exploitée par le III<sup>e</sup> Reich*, Caen, 2003, p. 435-448).